

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'éducation nationale et de la recherche
UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELLINES

MASTER

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;
Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2006 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELLINES à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par Mme STEPHANIE SALLES, née le 9 juillet 1984 à FREIBOURG (ALLEMAGNE), en vue de son inscription au master ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER SCIENCES ET TECHNOLOGIES, SANTE, à finalité RECHERCHE, Mention BIOLOGIE, spécialité BIOLOGIE INTEGRATIVE ET MOLECULAIRE**

mention assez bien

est délivré à **Mme STEPHANIE SALLES**

au titre de l'année universitaire 2009-2010

et confère le **grade de master,**

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Versailles, le 7 octobre 2010

Le titulaire

La Présidente



Sylvie FAUCHEUX

Le Recteur
Chancelier
DES UNIVERSITÉS
DE VERSAILLES



Alain BOISSINOT

N° VERSTYV 8780044
/2010200901117